

## **Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 2 février 2022**

Le Président de la République, Son Excellence Macky SALL, a présidé le Conseil des Ministres, ce mercredi 02 février 2022, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a évoqué la consolidation de la stabilité sociale dans le système éducatif.

A ce sujet, le Président de la République rappelle, au Gouvernement et aux acteurs de la communauté éducative, toute l'importance qu'il accorde à la stabilité et à l'excellence du système éducatif national, qui passent par un bon déroulement des enseignements dans les établissements publics et privés, sur l'ensemble du territoire national.

Le Chef de l'Etat exhorte, dès lors, le Gouvernement, les enseignants, les apprenants, les parents d'élèves et les autres composantes de la communauté éducative, à assurer, chacun en ce qui le concerne, leurs responsabilités spécifiques permettant, ensemble, de garantir la continuité des enseignements, le respect du quantum horaire, ainsi que les évaluations programmées, conformément au calendrier scolaire.

Le Président de la République demande, au Gouvernement, de veiller à la sécurisation de l'espace scolaire et à l'ancrage durable d'un dialogue social constructif et responsable dans le système éducatif.

Le Chef de l'Etat invite, dans cet esprit, le Gouvernement à communiquer au public, à travers un Mémoire exhaustif, sur les acquis, réalisations et avancées sociales notables, accomplis ces dix (10) dernières années en matière d'éducation et de formation, notamment en ce qui concerne la revalorisation de la fonction enseignante.

Le Président de la République demande, dans cet élan, au Ministre de la Fonction publique et du Renouveau du Service public, coordonnateur interministériel du monitoring des accords avec les syndicats d'enseignants, de faire l'évaluation globale de l'état de prise en charge par le Gouvernement, des accords signés avec les cadres syndicaux d'enseignants.

Le Chef de l'Etat invite, enfin, le Gouvernement à organiser avec les syndicats d'enseignants, une revue consensuelle desdits accords en relation avec le Haut Conseil du Dialogue social.

Abordant la relance de l'artisanat national pour consolider les politiques de promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi, le Président de la République rappelle le rôle stratégique de ce secteur dans la vie économique et sociale.

Le Chef de l'Etat demande, dans ce contexte, au Gouvernement, d'intensifier la mise en œuvre inclusive de la stratégie nationale de développement de l'artisanat, assortie d'un système de financement adapté aux différentes filières du secteur.

Le Président de la République demande, à cet effet, au Ministre de l'Artisanat et de

la Transformation du Secteur informel, en relation avec le Ministre des Finances et du Budget, le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération et la DER/FJ, de renforcer les lignes de financement et d'accroître les facilités d'acquisition de matériels adaptés aux professionnels des filières de l'Artisanat.

Le Chef de l'Etat signale, enfin, l'impératif d'accentuer les réformes pour positionner, en première ligne, l'artisanat dans la matérialisation du concept : "produire et consommer local" ; en cohérence avec la transformation structurelle de l'économie, portée par le Plan Sénégal Emergent (PSE).

Poursuivant sa communication, le Président de la République, revenant sur la mise en exploitation commerciale du TER, le 27 décembre 2021, demande au Ministre chargé des Transports terrestres de faire une première évaluation technique et commerciale de la phase de lancement de l'exploitation du TER.

Le Chef de l'Etat demande, également, au Ministre des Finances et du Budget et au Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, en relation avec l'APIX, d'engager, avec les partenaires techniques et financiers, toutes les diligences requises, en vue de lancer, dans les meilleurs délais, la phase II (Diamniadio-AIBD sur 19 km) de la construction du TER.

Sur le climat social, la gestion et le suivi des affaires intérieures, le Président de la République :

1. adresse, au nom de la Nation, ses encouragements aux "Lions" et leur encadrement technique et administratif, suite à la brillante qualification de l'équipe nationale en demi-finale de la 33ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations de football ;

2. demande, au Ministre en charge de la Femme, de veiller à la préparation minutieuse de l'examen du 8ème Rapport périodique du Sénégal, devant le comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, prévu le 10 février prochain ;

3. demande au Ministre de la Santé et de l'Action sociale, en liaison avec le Ministre de l'Enseignement supérieur, le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre de la Formation professionnelle, de proposer un dispositif permanent de facilitation de l'accès à la spécialisation médicale des médecins sénégalais.

Le Chef de l'Etat a informé le Conseil de la décision de fixer la date des élections législatives au dimanche 31 juillet 2022.

Le Président de la République a clos sa communication sur son agenda diplomatique et sur le suivi de la coopération et des partenariats.

## AU TITRE DES COMMUNICATIONS

- Le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République a fait le point sur le suivi des directives et instructions présidentielles.

## AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté :

- Le projet de loi modifiant la loi n°61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires.
- Le projet de décret portant fixation de la date des élections législatives.

## AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- Madame Fatimata DIA, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, est nommée, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Guoni Thorlacius Johannesson, Président de la République d'Islande, avec résidence à Londres.
- Madame Fatimata DIA, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, est nommée, cumulativement avec ses fonctions, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Michael D. Higgins, Président d'Irlande, avec résidence à Londres.
- Monsieur Chérif NDIANOR, Expert Consultant, est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Office national de Recouvrement des Avoirs criminels (ONRAC).

Fait à Dakar, le 02 février 2022

Le Ministre des Collectivités Territoriales,  
du Développement et de l'Aménagement des  
Territoires, Porte-Parole du Gouvernement

Oumar GUEYE